

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION AU MILIEU DE NULLE PART – LA CABANE AUX SECRETS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Ce contrat de réservation est réservé à l'usage exclusif de la réservation d'un séjour touristique dans la Cabane aux Secrets, dont le gestionnaire est la SARL « Au Milieu de Nulle Part » - chemin de la Hayotte lieudit « La Pierre » - 51290 Outines – SIRET : 80380872400014

En aucun cas il ne peut faire l'objet d'un bail de location ou d'une sous-location. Il est complété par un règlement intérieur affiché dans la cabane auquel doit obligatoirement se conformer le client.

Article 2 - durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - conclusion du contrat : La réservation devient définitive dès lors que le client aura fait parvenir au gestionnaire le montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le client. Le contrat conclu entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du gestionnaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du séjour aux torts du client, le prix du séjour restant définitivement acquis au gestionnaire.

Article 4 - annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au gestionnaire.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux:

- annulation 60 jours ou plus avant l'arrivée

L'acompte reste acquis au gestionnaire. Le présent contrat devient nul et le gestionnaire peut disposer de son bien.

- annulation moins de 59 jours avant l'arrivée :

- si le solde du séjour n'a pas encore été payé, le prix total du séjour reste dû. Si le solde a été payé, il ne sera procédé à aucun remboursement.

b) si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au gestionnaire. il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 5 - annulation par le gestionnaire : Le gestionnaire ou son gestionnaire reverse au client l'intégralité des sommes versées. Pour des raisons de sécurité et notamment en cas de vent et d'orage, le gestionnaire ou son gestionnaire se réserve la possibilité d'annuler le séjour sans indemnité. Le gestionnaire ou son gestionnaire essaiera de reloger le client dans la mesure des possibilités.

Article 6 - arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et à l'heure

mentionnée sur le présent contrat et justifier de son identité. En cas d'arrivée tardive ou différée non autorisée expressément, l'exploitant se réserve la possibilité de ne pas accueillir le client. Les clés de la cabane ne seront en aucun cas remises à une personne tierce. Le jour de son départ, le client devra respecter l'heure indiquée sur son contrat. En cas de départ anticipé il devra impérativement prévenir le gestionnaire ou son gestionnaire. Aucun départ différé ne pourra être toléré.

Article 7 - règlement du prix du séjour : Le prix du séjour est versé au moyen des acomptes appelés :

- Au minimum 50 % à la réservation
- Le solde du prix du séjour est versé au plus tard 30 jours avant l'entrée dans les lieux.
- Une facture est délivrée en fin de séjour.

Les services supplémentaires éventuels ne figurant pas au contrat doivent être commandés et payés en ligne au moins 24h avant la réservation.

Article 8 - état des lieux : Un inventaire est établi avec la personne ayant réservé la cabane et signé par elle et le gestionnaire ou son représentant à l'arrivée et au départ.

L'état de propreté de la cabane à l'arrivée du client sera consigné dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant le séjour et avant son départ. S'il ne souhaite pas effectuer le nettoyage lui-même, le client devra le préciser au gestionnaire avant son entrée dans les lieux. Le montant des éventuels frais de nettoyage est établi sur la base d'un forfait figurant sur la fiche tarifaire.

Tout nettoyage non effectué sera retenu sur le dépôt de garantie.

Toute dégradation donnera lieu à consignation du dépôt de garantie et facturation au client.

Article 9 - dépôt de garantie ou caution : Avant l'arrivée du client, un dépôt de garantie dont le montant figure aux conditions particulières de vente, est demandé par le gestionnaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. Le dépôt de garantie est retourné par le gestionnaire dans un délai n'excédant pas 21 jours.

Article 10 - utilisation des lieux : Le client devra assurer le caractère paisible du site et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il devra accepter la fréquentation du site sur lequel est situé la cabane par les autres personnes occupant le gîte voisin. En cas d'utilisation non conforme de la cabane et de son environnement, le gestionnaire sera alors en droit d'exclure sur le champ le client sans remboursement ni indemnité.

Article 11 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. La capacité maximale de la cabane est de 4 personnes. Les personnes supplémentaires au nombre de 2 entraîneront une majoration du prix du séjour. Si le nombre de clients dépasse la capacité d'accueil, le gestionnaire peut refuser l'accès à la cabane. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 12 – restriction d'accès : Pour des motifs de sécurité, les enfants de moins de 4 ans révolus et les animaux ne sont pas acceptés dans la cabane perchée. En cas de non-respect de cette clause par le client, le gestionnaire peut refuser l'accès à la cabane. Dans ce cas, toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client. L'accès à la mezzanine de la cabane n'est pas autorisé aux enfants âgés de 4 à 6 ans.

Article 13 - assurances : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait, Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 14 - paiement des charges et de la taxe de séjour: En fin de séjour, le client doit acquitter auprès du gestionnaire ou de son gestionnaire, les charges non incluses dans le prix du séjour ainsi que la taxe de séjour. Le montant de la consommation électrique refacturée s'établit sur la base de calcul de 0.20 €/kwh consommé au-delà d'un forfait de 5 kw/jour inclus dans le tarif de location mentionnée dans la fiche descriptive.

Article 15 - Protection des données : Le signataire du contrat est informé que certaines données peuvent être traitées par nos partenaires sous-traitants des réservations (KAMYAB EDITIONS 33 rue du maquis de Chambarand 38210 TULLINS - GITES DE FRANCE MARNE 13bis rue Carnot 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE) et accepte expressément le traitement de ses données aux seules fins de la bonne exécution des services de la location objet du contrat et de ses suites. Les données collectées ne seront pas transmises à des structures ou des personnes tierces hors UE ou hors pays reconnu par la Commission européenne comme disposant d'un niveau de protection suffisant. A tout moment, le signataire pourra retirer son consentement quant à l'utilisation de ses données ou en demander la consultation. Les données seront conservées durant une période de 3 ans, délai à l'issue duquel elles seront ensuite supprimées. Les données du signataire du contrat seront conservées dans un fichier sécurisé et non accessible à des entités extérieures.

Article 16 - Litiges : Toute réclamation doit nous être adressée par lettre dans les meilleurs délais après le séjour accompagnée de pièces justificatives. A défaut de réponse satisfaisante et conformément à l'article L.152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de la médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique :

<https://app.medicys-consommation.fr/?prold=5e47d758-7962-4eac-9bc2-536fa3f33261>
ou par voie postale: Concord 73 - boulevard de Clichy - 75009 PARIS